

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

8 MARS 2019

Présents : M. Guy PISLARD, Mme Méлина NICOLAS, M. Éric VIAUD, Mme Corinne DANDO, MM Franck DESCHAMPS, Olivier COUPPEY, Frédéric LAFONTAINE, Daniel TIRARD et Ali JABRANE.

Absents : M Ludovic HEMERY (excusé) et Mme NOIZAT Magali

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal a validé l'ensemble des chapitres des sections de fonctionnement et investissement.

La proposition de budget a été arrêtée à la somme globale de 813 315,43 € pour la section de fonctionnement et a 349 000,45 € pour la section d'investissement.

Les principaux achats et travaux de la section d'investissement consistent en :

- L'aménagement de la traversée de la commune par la RD 23 pour 304 770,00 €
- Les frais de maîtrise d'œuvre pour cet aménagement : 3 000,00 €
- Les frais d'étude pour le schéma directeur d'incendie : 12 000,00 €
- Les achats de matériel, mobilier urbain et signalisation : 9 230,00 €
- Les travaux de création de trottoirs : 20 000,00 €

Concernant l'acquisition d'une balayeuse pour nettoyer les voies communales, il est proposé au préalable de voir auprès des communes environnantes la possibilité d'une mutualisation du matériel, si celles-ci en disposent déjà.

Ce budget sera soumis au contrôle du trésorier et voté le 15 mars prochain.

OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE AU 1^{ER} JANVIER 2020 « DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES »

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BARBERY est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

- les collectivités suivantes :

Mairie de Évreux, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq

ont sollicité leur adhésion au SMICO

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Emet un avis favorable à l'adhésion des collectivités citées ci-dessus.

REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un schéma directeur d'incendie afin d'identifier les risques à prendre en compte et mettre en évidence les préconisations et cibles d'amélioration.

Suite sa rencontre avec les services d'incendie et de secours du Calvados, Il souligne la nécessité de renforcer la défense incendie au hameau Mesnil-Touffray.

Il propose pour cela de faire appel à un prestataire extérieur pour l'établissement du schéma directeur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à lancer la consultation.

QUESTIONS DIVERSES :

Sinistre de l'abribus du Tremblay : M. le Maire indique qu'une contre-expertise aura lieu le 5 avril prochain.

Ecole : L'inspecteur a annoncé qu'il y aurait une fermeture de classe à la rentrée de septembre. La réception des panneaux photovoltaïques aura lieu le 19 mars.

TNT : Le 26 mars, des modifications de fréquences de la TNT auront un impact direct sur les foyers qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Ils devront procéder à une recherche de chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes.

Eglise du Mesnil-Touffray : Achat de pierre de Caen pour la restauration d'un contrefort qui sera assurée bénévolement (coût des éléments en pierre : 268,63 € TTC)

Réunion du Conseil Municipal : 15 mars 2019

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Guy PISLARD

